

CERTIFICATION HAS QUALITÉ DES SOINS 6^{ÈME} VERSION 2025

Retours d'expériences pour mieux anticiper les exigences de la HAS

Le 10 juillet 2026 de 13h30 à 16h30
Le 04 décembre 2026 de 13h30 à 16h30



Le CNEH vous propose une demi-journée animée par des directions, soignants, équipes qualité issus d'établissements ayant bénéficié de la certification HAS

OBJECTIF DE LA JOURNÉE

Bénéficier de retours d'expériences et de partages d'outils d'établissements sanitaires venant de passer leur visite de certification qualité des soins

PROGRAMME

- La préparation, l'organisation et le déroulement de la visite de certification
- Focus sur l'évaluation de critères impératifs
- Focus sur les nouveautés des méthodes de visite (traceur ciblé interventionnel, audit système encadrement, ...)
- Conseils et échanges de pratiques pour valoriser votre établissement
- Les résultats des visites : quelles sont les fiches anomalies ouvertes ? Les critères avancés validés ? Les recommandations des experts visiteurs ?

INTERVENANTS

Directeurs, soignants et membres d'équipes qualité

Coordinateurs : Cécile Goguet ingénieur, consultante au CNEH

Contact : Tél. 06.82.89.94.42 - Email : jean-luc.lemoal@cneh.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs qualité, Membres des équipes qualité et gestion des risques, Direction des soins, Cadres et cadres supérieurs de santé, Tout professionnel impliqué dans la démarche qualité

PRÉREQUIS : Ne nécessite pas de prérequis

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Retours d'expériences et de situations vécues • Interactivité • Nombreuses illustrations

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Tour de table et questionnaire d'évaluation à chaud

TARIFS nets de taxe : Adhérent CNEH - 300 € / Non-adhérent CNEH - 330 €



INSCRIPTION

- sur le site **cneh.fr / rubrique Formation**
 - par mail : formation@cneh.fr ou par courrier : CNEH - Service formation : 3 rue Danton 92 240 Malakoff
- Renseignements : Bénédicte Ambry, Tél. 01 41 17 15 65 - E-mail : benedicte.ambry@cneh.fr

☐ 10 juillet 2026 de 13h30 à 16h30

☐ 4 décembre 2026 de 13h30 à 16h30

Tarifs nets de taxe

☐ Adhérent : 300 €

☐ Non-adhérent : 330 €

Lieu : en classe virtuelle

Facturation sur Chorus Pro* : SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE) Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Établissement*

Raison sociale

Adresse

CP

Ville

Tél.

Responsable de formation*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton - 92240 Malakoff - RH@cneh.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

***Tous les champs sont obligatoires**

Date

Signature et cachet

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.